



5 rue de l'Hôtel de Ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2024_06_D12

Date de la convocation : 30.05.2024

Date du conseil : 05.06.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi cinq juin, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral par arrêté préfectoral n°2017 - DRCTAJ/3 - 818 du 18 décembre 2017, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral au 5 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont Saint Hilaire. La séance a été publique.

Etaient présents : Joël MONVOISIN, Françoise JOUANE, Bruno SUJEVIC, Sylvie VERDON, Hervé PIVETEAU, Jean FERRAND, Marie-Paule GABILLEAU, Didier ROUX, Marc HILLAIRET (pouvoir de Christiane DOUTEAU), Sonia GINDREAU, Thierry BENOTEAU, Gérard BOURON, Michel CHADENEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Marc BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU (pouvoir de Agnès LANSMANT-LOUSSERT), Jennifer BOILEAU-LIBAUD, Annick PASQUEREAU, Chantal BILLÉ, Didier JOUSSET, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Anne NOIRTAULT, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Alain ROCHEREAU, Françoise THEVENIN, Daniel NEAU, Nicolas PASSCHIER, Marina KERGUEN (pouvoir de Christian BATY), Jannick RABILLÉ (pouvoir de Gaëlle MINGUET), Catherine GARANDEAU (pouvoir de Maxence de RUGY), Marie GAUVRIT (pouvoir de Jacques MOLLÉ), Pascal MONEIN (pouvoir de Magali THIÉBOT), Patrick VILLALON (pouvoir de Pascal LOIZEAU), Nadia LEPETIT, Aurélie RAFFINEAU (pouvoir de Olivier DALMASSO), Fabienne ROCHEREAU.

Etaient absents et excusés : Christiane DOUTEAU (pouvoir donné à Marc HILLAIRET), Agnès LANSMANT-LOUSSERT (pouvoir donné à Loïc CHUSSEAU), Christian BATY (pouvoir donné à Marina KERGUEN), Gaëlle MINGUET (pouvoir donné à Jannick RABILLÉ), Olivier DALMASSO (pouvoir donné à Aurélie RAFFINEAU), Maxence de RUGY (pouvoir donné à Catherine GARANDEAU), Pascal LOIZEAU (pouvoir donné à Patrick VILLALON), Magali THIÉBOT (pouvoir donné à Pascal MONEIN), Jacques MOLLÉ (pouvoir donné à Marie GAUVRIT).

Nombre de Conseillers :

- ♦ En exercice : 46
- ♦ Présents : 37
- ♦ Excusés : 9
- ♦ Pouvoirs : 9
- ♦ Exprimés : 46

En l'absence de Monsieur de RUGY, Président de Vendée Grand Littoral et conformément au règlement intérieur du Conseil Communautaire, Monsieur Loïc CHUSSEAU, 1^{er} Vice-Président à Vendée Grand Littoral préside la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Sonia GINDREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Fonds de concours pour la commune d'Avrillé :
Projet d'aménagement sport et loisirs de l'Espace 2000

Monsieur Loïc CHUSSEAU informe l'Assemblée que la commune d'Avrillé sollicite un fonds de concours pour l'aménagement sports et loisirs de l'Espace 2000.

Un comité de pilotage a été mis en place sur la commune d'Avrillé en avril 2023 afin de réfléchir à l'amélioration du site Espace 2000 dans le but de créer un lieu de rencontre et d'activités pour l'ensemble de la population. Le site actuel est déjà doté :

- ✓ D'un court de tennis
- ✓ D'un espace bitumé avec terrain de volley et terrain multisports
- ✓ D'un espace stabilisé de 2400 m²
- ✓ D'un parcours de santé de 6 agrès sur 75 mètres
- ✓ D'un jeu à grimper pour les 5/12 ans

Pour en faire un site convivial à la portée de tous avec un cheminement accessible au PMR et un accès aux sanitaires et point d'eau, il est proposé les aménagements suivants :

- ✓ Installation de 5 tables de pique-nique et bancs
- ✓ Installation d'une fontaine à eau
- ✓ Mise en place d'un air de jeu :
 - Un tourniquet,
 - Un portique avec 2 balançoires
 - Une bascule rodéo
- ✓ Mise en place d'un terrain multisports :
 - Barrière latérale ou lisses en bois pour stopper les ballons
 - Pelouse artificielle et marquage
- ✓ Création d'un terrain de basket 3/3
- ✓ Installation d'une table de ping-pong
- ✓ Déplacement du terrain de volley sur la zone stabilisée avec filet permanent anti-vandalisme
- ✓ Création de 6 terrains de boules matérialisés au sol 24x15 ml
- ✓ Redéploiement des agrès du parcours de santé pour augmenter la distance à parcourir

Les travaux devraient débuter en mai et se termineront courant juin 2024.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 29 625,11 € HT.

☛ **Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Mobilier, jeux, fontaine, filet	18 230,41 €	Autofinancement	14 813,11 €
Sol gazon synthétique	10 240,00 €	Communauté de communes	14 812,00 €
Communication, contrôle	1 154,70 €		
TOTAL	29 625,11 €	TOTAL	29 625,11 €

Le Bureau Communautaire réuni le 29 mai 2024, a émis un avis favorable à l'attribution du fonds de concours sollicité, soit un montant de 14 812 euros correspondant à l'enveloppe 2022/2026 attribuée à la Commune pour ses projets d'investissement.

Vu le règlement de fonds de concours approuvé par délibération n°2019_05_D04 en séance du 22 mai 2019, modifié par délibération n°2019_06_D02 en séance du 26 juin 2019, modifié par délibération n°2021_12_D17 en séance du 15 décembre 2021, modifié par délibération n°2023_04_D55 en séance du 12 avril 2023, modifié par délibération n°2024_02_D10 en séance du 28 février 2024 et modifié par délibération n°2024_05_D07 en séance du 5 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 mai 2024 ;

Considérant la conformité du projet de la commune avec les conditions d'attribution des fonds de concours ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 14 812 euros à la Commune d'Avrillé pour l'aménagement sports et loisirs de l'Espace 2000,*
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.*



Le Président,


Maxence de RUGY